

Coordination pluriprofessionnelle d'un projet de santé

RS6050 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	124g, 331t, 331
Formacode(s)	15004, 44074, 43412
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/07/2022
Date d'échéance	01/07/2024

Certificateur(s)

ISIS · SIRET : 37954383800047

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les professionnels de soins primaires ou « de proximité » sont impactés par les mutations du système de santé. Celles-ci sont multiples : vieillissement démographique, épidémie de maladies chroniques, inégalités d'accès aux soins, modifications des prises en charge hospitalières avec le virage ambulatoire, pénurie médicale... La collaboration interprofessionnelle, notamment au sein de réseaux tels que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les maisons de santé (MSP) ou les centres de santé, apparaît comme incontournable pour répondre à ces défis et prendre en charge les patients notamment les personnes vulnérables de manière adaptée (personnes âgées, précaires, en situation de handicap ou atteintes d'une ou de plusieurs maladies chroniques). La certification vise à doter les professionnels de la santé (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens) des outils nécessaires à la coordination et la coopération en structure pluriprofessionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1- Se positionner sur un projet de santé, en identifiant la complémentarité des compétences des différents professionnels au sein d'une équipe en structure pluriprofessionnelle, pour formaliser un projet conforme aux exigences de l'ARS

C2 - Analyser les besoins, attentes et les problématiques d'un patient ou d'une population-cible dans un cadre pluriprofessionnel, à partir des données psycho-sociales, médicales et des informations recueillies auprès du patient ou du groupe, afin d'élaborer le plan personnalisé de coordination en santé

C3 - Suivre le ou les plans personnalisés de coordination en santé d'un patient ou population cible, à partir d'indicateurs de santé et sociaux, afin d'assurer une cohérence de la coordination et une qualité des prises en charge

C4 - Mettre en place des modalités de travail protocolisées et pluriprofessionnelles, en s'appuyant sur les recommandations professionnelles des sociétés savantes, afin de sécuriser et d'améliorer la qualité des parcours de soin et santé et des process internes à la structure pluriprofessionnelle

C5 - Planifier et conduire les réunions avec l'équipe pluriprofessionnelle, en utilisant des outils de gestion de groupe et des techniques de communication afin de développer et

maintenir un cadre de travail collaboratif performant et efficace

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le référentiel de certification a été construit conformément à la réglementation en vigueur :

- La loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) du 21 juillet 2009 (loi n°2009-879)

Cette loi prévoit notamment une meilleure formation des professionnels, davantage de responsabilité, la coopération entre professionnels et structures. L'article 51 incite les professionnels de santé à s'engager dans une démarche de coopération dans le but de transférer, de formaliser des activités ou des actes de soins ou de réorganiser les modes d'intervention auprès des patients, dans le respect des priorités de l'agence régional de santé.

- La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 (loi n° 2016-41)

La loi prévoit de faciliter au quotidien les parcours de santé, de promouvoir les soins primaires et de favoriser la structuration des parcours de santé.

Dans ce cadre, la loi de modernisation du système de santé crée les ESP (Equipes de soins primaires) et les CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé).

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire du diplôme d'Etat de kinésithérapeute ou d'infirmier ou docteur en médecine générale ou docteur en pharmacie
- Avoir une expérience professionnelle de 3 années minimum

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de trois personnes dont deux membres externes à ISIS infirmiers :

1. Le président du jury est un professionnel de la santé en activité (infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacien, médecin) externe à ISIS Infirmiers.
2. Un professionnel de la santé en activité, ayant une expérience professionnelle en structure pluriprofessionnelle (médecin traitant ou docteur en pharmacie) Il est externe à ISIS Infirmiers.
3. Le coordinateur pédagogique (niveau master 2) qui est interne à ISIS Infirmiers.

Base légale

Date de décision	01/07/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.isis-infirmiers.com/details-certification+coordination+pluriprofessionnelle+de+projet+de+sante-1833.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6050/>